LETTRE

DE NOTRE TRÈS RÉVÉREND PÈRE

FRANÇOIS-XAVIER WERNZ

GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

AUX

Pères et Frères de la même Compagnie

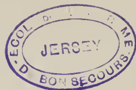
A L'OCCASION

DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉTABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE

1814-1914



BRAINE-LE-COMTE
ZECH ET FILS
1914



LETTRE

DE NOTRE TRÈS RÉVÉREND PÈRE GÉNÉRAL

FRANÇOIS-XAVIER WERNZ

PRINTED IN BELGIUM

LETTRE



DE NOTRE TRÈS RÉVÉREND PÈRE

FRANÇOIS-XAVIER WERNZ

GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

AUX

Pères et Frères de la même Compagnie

A L'OCCASION

DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉTABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE

1814-1914



BRAINE-LE-COMTE

ZECH ET FILS

1914

LETTRE

DU T. R. P. FRANÇOIS-XAVIER WERNZ

A L'OCCASION

DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉTABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE

Mes Révérends Pères et mes très chers Frères en Jésus-Christ.

1. — Comme nous devons célébrer le 7 août 1914, Octave de la fête de notre Bienheureux Père saint Ignace, le centième anniversaire du rétablissement de la Compagnie, il convient, mes très chers Pères et Frères, de nous exhorter mutuellement à manifester notre reconnaissance dans la sincérité de notre cœur. Ce n'est pas en effet une dette ordinaire de gratitude que nous avons à acquitter, mais une dette tout à fait nouvelle et exceptionnelle dans l'histoire de la Compagnie. Nous avons déjà célébré trois centenaires dans des circonstances différentes : tout d'abord en 1640, celui de la naissance et de la confirmation de la Compagnie, alors qu'elle florissait dans les commencements de sa vie et s'accroissait sans cesse. Ensuite, en 1740, alors que parvenue à une certaine maturité et jouissant de la paix « elle semblait une demeure où s'exerçaient avec un

» discernement admirable toutes les pratiques de la » vertu et de la piété, un sanctuaire élevé à la » gloire de Dieu et au salut des âmes sur toute la » terre, où elle était très répandue (1). » Puis en 1840, lorsque se remettant peu à peu des funestes effets de sa suppression, elle recommençait bientôt à s'accroître malgré beaucoup de vicissitudes. Enfin en cette année 1914 nous célébrons avec allégresse pour la première fois, le centième anniversaire de la Compagnie rendue, après sa douloureuse suppression, à une nouvelle vie et à une seconde jeunesse.

En cette année du Centenaire nous nous réjouissons tout d'abord de ce que la divine Providence a daigné reproduire pour nous ce qui est raconté dans le livre de Néhémie (2) : « Des restes du feu sacré retrouvés cinquante ans après la destruction du temple de Jérusalem, un feu nouveau jaillit par miracle et illumina tout l'autel d'une grande lumière. » Ainsi, une petite étincelle de la Compagnie resta cachée quarante et un ans, puis, ravivée d'une façon merveilleuse, reprit si rapidement son éclat, que la Compagnie actuelle, par ses vingt-sept provinces et les dix-sept mille membres qu'elle est près de compter, par la variété et l'étendue de ses ministères, ne le cède guère à la Compagnie ancienne à la fin de son premier siècle d'existence.

(1) Roothaan : *Ep. Prop. Gen.*, t. II, p. 385, sqq.
(2) II *Mach.*, I, 19 sqq.

Quand nous ne regarderions que ce côté extérieur de la Nouvelle Compagnie, ce serait déjà pour nous un grand sujet de joie que Dieu nous ait réservé de contempler des progrès si consolants et si beaux. Mais qu'en sera-t-il, si, non contents de la beauté extérieure du bienfait, nous essayons de la pénétrer par une étude attentive et de contempler avec amour chacune de ses magnifiques parties? Il n'y aura certes alors aucune marque de reconnaissance que nous ne voulions donner, avec un amour tout spécial.

J'ai déjà écrit aux Provinciaux, le 8 Septembre 1907, sur la manière dont nous devions nous préparer à célébrer le centième anniversaire d'un si grand événement. Il m'a semblé bon, cependant, d'écrire cette lettre à la Compagnie tout entière afin de vous exhorter plus instamment, mes bien chers Pères et Frères à témoigner dignement votre reconnaissance.

2. — Remarquons tout d'abord que la perfection de notre action de grâces dépend de trois conditions, exigées, nous dit l'École (1), par la vertu de gratitude ou de reconnaissance. Cette vertu demande, en effet, que nous rendions à nos bienfaiteurs les hommages et les remerciements qu'ils méritent; que nous ayons une parfaite connaissance du bien reçu ; et que nous manifestions notre reconnaissance

(1) S. Thomæ, 2. 2^{ae}, q. 107, a. 2.

suivant nos forces et selon les circonstances. Si cette action de grâces répond, autant que possible, d'une manière convenable à la dignité de celui qui la mérite; si elle s'efforce d'égaler l'excellence du bienfait, et si enfin elle est exactement conforme à la condition et de celui qui donne et de celui qui remercie, on pourra la regarder comme suffisante et agréable. Or, puisqu'il nous faut, pour satisfaire dignement à cette très douce obligation, remplir ces trois conditions, il convient de rechercher tout d'abord quels sont ceux qui méritent nos actions de grâces et envers qui nous avons le devoir de nous montrer reconnaissants.

Nous devons avant tout remercier le divin Cœur de Jésus, qui, selon ses promesses, nous fut propice à Rome. C'était une conviction profonde chez les enfants de la Compagnie supprimée, qu'elle serait très prochainement rappelée à la vie, grâce au divin Cœur de Jésus. Dès l'année 1784, le Père Czerniewicz écrivait aux Pères et Frères qui avaient survécu à la suppression (1) : « Ce Cœur adorable a daigné » faire savoir que la cause de la Compagnie était la » sienne. Il n'est aucun de ceux dont la sacrilège » audace voulut entraver le culte de ce divin Cœur, » qui n'ait auparavant travaillé à perdre la Com- » pagnie. Ce n'est pas un vain espoir (déjà la voix » du peuple chrétien le prédit) : la Compagnie ne » sera complètement rétablie que lorsque la dévo-

(1) *Mss. Soc.*

» tion au Cœur de Jésus se sera accrue par les » travaux assidus des Nôtres. » Ceux-ci, dès lors, ne cessèrent de supplier ce Cœur très clément de conserver la Compagnie et de la rétablir dans l'univers entier. En la même année, le Vicaire général ordonna certaines prières pendant le triduum préparatoire à la fête du Sacré Cœur.

Dans la suite, la seconde Congrégation de Polotsk confirma de son autorité cet usage et prescrivit de plus que l'on ajouterait chaque jour après les litanies, l'oraison au Sacré Cœur *Concede quæsumus...*

Mais nous avons dans les Pères Louis Fortis et Jean Roothaan, des témoins d'une autorité sans égale de cette conviction et de cette tradition. Le Père Fortis, en effet, dans une lettre aux Pères et Frères de la Compagnie de Jésus (1) sur le culte du Sacré Cœur, leur dit son assurance « que la vie et » l'accroissement de notre Compagnie étaient liés à » la sollicitude et au zèle que nous mettrions à pro- » mouvoir et à développer en nous et chez les autres, » le culte et l'amour envers le Cœur de Jésus » Puis s'appuyant sur une lettre du Père Schelder, écrite à Polotsk le 13 Novembre 1785, il signalait comme inspirée de Dieu aux Pères survivants de l'ancienne Compagnie, « la persuasion que la con- » servation et l'accroissement de notre Compagnie » dépendaient du divin Cœur de Jésus, de même » que des grâces innombrables promises par Dieu

(1) *Mss. Soc.*

» à ceux qui auraient pour ce culte une dévotion » fervente ou travailleraient à la développer chez » les autres. »

Le Père Roothaan qui joua un rôle important dans la Compagnie, en Russie Blanche, témoigna du même fait, dans des lettres publiques, d'une manière beaucoup plus solennelle et remarquable. Écrivant en effet cette lettre célèbre qui rendait le culte du Sacré Cœur le culte propre de la Compagnie, il en profita pour mieux faire connaître et pour confirmer cette tradition. Nous ne pouvons rien désirer de plus clair que ce témoignage de nos anciens Pères reproduit par lui : « C'était » au Sacré Cœur de Jésus que l'on devait attri- » buer la conservation miraculeuse et le déve- » loppement progressif de notre Compagnie. C'était » aussi de ce très divin Cœur que l'on espérait son » rétablissement dans le monde entier (1). » Le Père Roothaan ajoutait que, pour obtenir cette grâce, on avait prescrit aux Nôtres un certain nombre de pieuses pratiques en l'honneur du Sacré Cœur. Ceux-ci, pour se le rendre propice avaient promu son culte avec beaucoup de zèle, auprès des étrangers, spécialement par la célébration solennelle de sa fête, et par la fondation de pieuses Congrégations dans tous les Collèges. Puis, quand la grâce du rétablissement eut été accordée, c'était à ce divin

(1) *Ep. Præp. Gen.*, t. III, p. 4.

Cœur plutôt qu'aux Saints de la Compagnie, que les Pères aimaient à s'en dire redevables (1).

Cet usage particulier des pratiques de dévotion envers le Sacré Cœur, — le Père Roothaan nous l'affirme encore dans cette lettre, — ne cessa pas dans la suite. Il fut transmis comme un héritage de famille et un témoignage perpétuel de reconnaissance à la Nouvelle Compagnie qui le recueillit avec bonheur. Elle voulait bien montrer par là, qu'elle aussi regardait son rétablissement comme un bienfait du très Saint Cœur de Jésus.

En raison de ce consentement unanime, et parce que toutes choses sont d'ordinaire conservées par les mêmes principes qui les ont constituées, il ne paraîtra pas étrange que la Compagnie, reconnaissant dans Celui qui l'a rétablie, Celui aussi qui la conserve, se soit consacrée à Lui. Elle le fit d'abord province par province, puis, le décret 46 de la 23e Congrégation générale imposa à la Compagnie entière de renouveler, par la suite, tous les mois, cette consécration.

Dans plusieurs de ses apparitions à la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, en 1689, le très aimable Cœur de Jésus avait promis à la Compagnie sa protection spéciale. Nous en avons déjà éprouvé autrefois les effets, mais personne ne doit s'étonner si nous les éprouvons beaucoup plus maintenant, en même temps que les bienfaits de notre rétablissement

(1) *Ep. Præp. Gen.*, t. III, p. 4.

et de notre conservation. Ce divin Cœur s'était engagé, en effet, à répandre ses grâces sur la Compagnie et à tellement bénir ses ministères qu'ils produiraient des fruits immenses au delà de toute espérance.

Il ne permettrait jamais, avait-il ajouté, que les enfants de la Compagnie périssent, mais Il voulait que son culte fût répandu et affermi par eux sur toute la terre. Cette mission dont l'accomplissement devait être la source de si grands fruits, ni la Compagnie ancienne arrêtée par sa suppression, ni la Compagnie supprimée qui ne disposait pas de forces suffisantes, n'avaient pu s'en acquitter pleinement, complètement, comme il convenait. Cette tâche était réservée à la Compagnie renaissante ; et comment ne pas l'en féliciter ?

Grâce à elle, en effet, à son zèle admirable et à ses travaux infatigables, les embûches des hérétiques ont été déjouées et leurs forces, vaincues; le culte du Sacré Cœur fleurit partout à notre époque, jouit en paix de toute la gloire de son règne et procure excellemment le bien des âmes. Comment aussi ne pas nous réjouir grandement que ce même règne du Sacré Cœur ait été affermi et développé, en nous les enfants de la Compagnie Nouvelle, par le zèle constant des Pères Généraux ? Car aux lettres du Père Fortis et du Père Roothaan, d'autres ont succédé, écrites avec le même esprit d'amour et de reconnaissance. Celle du Père Beckx, par exemple, qui conduisait au divin Cœur de Jésus comme vers

un refuge plein de miséricorde, tous les Pères et Frères, profondément émus des maux de leur époque (1). Ou bien celle du Père Anderledy qui nous exhortait par de nouveaux motifs d'amour à offrir au divin Sauveur notre cœur uni à Dieu, détaché des créatures, détaché de lui-même, ouvert aux Supérieurs, aimant pour nos Frères, d'un mot un cœur généreux (2).

Oh ! mes Révérends Pères et mes bien chers Frères, y en aura-t-il un parmi nous, qui en considérant ce que je viens de dire, ne sentira pas combien grandes et justes sont les actions de grâces qu'il doit rendre au Sacré Cœur de Jésus, pour Le remercier d'avoir rappelé la Compagnie à la vie? Manifestons-Lui donc de toutes manières notre reconnaissance, ne cessons pas de Lui demander avec instances de nous rappeler dignement, en nous glorifiant en Lui, le bienfait de notre rétablissement, et de mettre notre joie dans sa réalité et dans ses fruits. Nous nous plaisons à profiter déjà de son existence, nous qui vivons de la vie de cette Compagnie à laquelle nous avons été appelés ; nous jouirons de ses fruits si nous nous imprégnons de son esprit. De quoi en effet nous servirait le bienfait s'il ne portait pas de fruit? De même, il ne nous servirait de rien d'être dans la Compagnie, si nous ne vivions pas aussi de la Compagnie.

(1) *Ep. Præp. Gen.*, t. IV, p. 185 sqq.
(2) *Ep. Præp. Gen.*, t. IV, p. 95 sqq.

3. — J'ai dit plus haut qu'il nous fallait chercher ceux qui, en ce centième anniversaire, méritaient notre reconnaissance. Le Cœur de Jésus ne voulut pas être seul à la mériter. Il s'adjoignit la Vierge sa Mère comme coopératrice pour le grand bienfait qu'Il nous préparait. Cela, nos anciens Pères l'avaient bien compris, et ils joignaient toujours à leurs prières au Sacré Cœur, des supplications à la Mère de Dieu. Le Père Stanislas Czerniewicz par exemple, à l'occasion du malheur qui avait frappé la Compagnie, ordonna de réciter les litanies de Lorette pendant le triduum préparatoire à la fête du Sacré-Cœur (1). L'année suivante, en 1785, la deuxième Congrégation de Polotsk confirma cette pratique et ajouta que ces mêmes litanies seraient récitées chaque samedi avant les litanies des Saints (2). La cinquième Congrégation de Polotsk allant encore plus loin décida que « pour » attirer sur la Compagnie la protection de la Sainte » Vierge, on réciterait toujours désormais les » litanies de Lorette, la veille et le jour des fêtes de » la Bienheureuse Vierge Marie (3).

Toutes les provinces de la Compagnie nouvelle obéirent si bien au décret, que par une pieuse initiative, elles l'appliquèrent chaque jour et voulurent même ajouter aux invocations si glorieuses de la Mère de Dieu cette invocation nouvelle : « Reine de la Compagnie, priez pour nous. »

(1) *Mss. Soc.* — (2) *Décr.* 8. — (3) *Décr.* 5.

Et certes, la Sainte Vierge s'est montrée la bonne reine de la Compagnie. Je n'en citerai qu'une preuve. Lorsque le Père Joseph Pignatelli amena avec lui à Rome ses compagnons chassés de Naples, et voulut les dérober à l'attention des ennemis, il choisit entre toutes les demeures qui lui furent offertes, le petit hospice de Saint-Pantaléon près du mont Esquilin. La chapelle de la Mère du Bon Conseil, située tout près de l'hospice, avait décidé de son choix comme si ce sanctuaire de la Vierge devait être un heureux présage de sa protection certaine. Son espoir ne fut pas trompé, car il vécut là en paix avec ses compagnons (et vraiment par miracle), alors que les ennemis maîtres de Rome en chassaient les ordres religieux, les prêtres et le Souverain Pontife lui-même.

La Sainte Vierge ne se contenta pas de ces preuves de sa bienveillance : elle voulut encore donner un témoignage tout particulier de son amour. Si du seul fait qu'elle a été ébauchée par nos premiers Pères dans la Chapelle de Montmartre, le jour de l'Assomption, la Compagnie peut être dite justement et à bon droit, née sous les auspices et la protection de la Mère de Dieu, que ne devons-nous pas dire, en constatant qu'après la suppression, c'est encore dans un sanctuaire de cette Bienheureuse Vierge que la vie lui fut rendue. Car ce n'est pas sans une attention particulière de cette si bonne Mère que Pie VII convoqua les premiers Pères de la Nouvelle Compagnie dans la vaste chapelle de la

Congrégation mariale des nobles pour lire devant eux et remettre entre leurs mains la constitution qui rétablissait la Compagnie dans l'univers entier.

C'est pourquoi, afin de rendre plus présents à la pensée et au cœur des Nôtres le titre et l'amour de la Reine de la Compagnie, j'ai fait mettre cette invocation au bas d'une image de la Vierge qui vient d'être gravée pour la première fois avec une perfection remarquable. C'est devant cette image que le 22 avril 1541, dans la basilique romaine de Saint-Paul hors les murs, notre bienheureux Père saint Ignace et les premiers Pères, firent leur profession solennelle; c'est devant elle, par conséquent, que la Compagnie fut pleinement et parfaitement constituée, car elle avait dès lors non plus seulement un Général, mais aussi des Profès des vœux solennels. Cette image désignée sous le nouveau vocable de *Reine de la Compagnie de Jésus*, nous sera un souvenir bien cher des deux naissances de notre Compagnie auxquelles présida si heureusement la Mère de Dieu.

4. — Mais, avant de continuer, nous devons reconnaître, comme une délicate attention de la Providence divine, le soin et le zèle assidu qu'elle a suscités chez beaucoup d'hommes de grande autorité qui se sont dévoués pour rendre à l'Eglise la Compagnie. Car, sans des instruments humains, placés dans la main de Dieu, le malheur des temps eut rendu impossible cette restauration. — Nos protecteurs de la terre sont donc inséparables de nos pa-

trons du ciel. Ils méritent que nous vénérions leur mémoire et que nous nous souvenions d'eux avec reconnaissance, en cette année surtout où nous fêtons notre centenaire.

Et d'abord Pie VI, premier successeur de Clément XIV, doit nous être cher entre tous. Il nourrissait en son cœur un vif désir de conserver, à l'insu de nos ennemis et des malveillants de toute sorte, ce qui restait de la Compagnie ; il travaillait à écarter tous les obstacles et à préparer les temps meilleurs où il lui serait possible de la rappeler à la vie. Il appartint à Pie VII, d'immortelle mémoire, d'être l'héritier et l'exécuteur des désirs de son prédécesseur. Profondément convaincu qu'il fallait rétablir la Compagnie, il se mit à l'œuvre dès son retour à Rome après sa captivité et ne s'estima satisfait que lorsqu'il eut mené à bonne fin cette entreprise.

A ces deux Papes, plusieurs éminents cardinaux prêtèrent un puissant secours.

Son Eminence le Cardinal Calino exposa et défendit devant Pie VI les raisons qui légitimaient le maintien de la Compagnie en Russie. L'Eminentissime Litta, légat du pape en Russie, s'employa de toutes ses forces à obtenir l'approbation de notre ordre dans l'Empire russe ; puis, comme il était question de préparer une Constitution apostolique sur la restauration de la Compagnie dans tout l'univers, il proposa lui-même celle que son amour pour nous lui avait dictée. Ajoutons aussi le Cardinal

Pacca, ami fidèle et bienveillant, qui conseilla maintes fois à Pie VII de rétablir la Compagnie.

Viennent ensuite deux très nobles princes, Ferdinand de Parme et Ferdinand, roi des Deux-Siciles.

Il y avait à peine 20 ans que la Compagnie était supprimée lorsque le duc de Parme, avec l'assentiment du Souverain Pontife, la rappela dans ses états. Il fit ensuite tous ses efforts pour que les autres Princes imitassent son exemple et celui de Paul I[er], Empereur de Russie. Quant au Roi de Naples, dès l'année 1804, avec l'autorisation de Pie VII, il rétablit notre ordre dans ses royaumes.

Dans la Compagnie même, nous devons une reconnaissance spéciale d'abord aux Vicaires généraux de la Russie Blanche, puis aux Préposés généraux de la Compagnie dans l'Empire russe. Les premiers, ayant à leur tête Stanislas Czerniewicz s'employèrent à calmer les inquiétudes et l'anxiété des Nôtres sur la légitimité du maintien de l'ordre ; les autres, et parmi eux le Père Thaddée Brzozowski, à qui il était réservé de réussir, ne cessèrent de travailler de toutes leurs forces au rétablissement de la Compagnie. Nommons enfin, pour clôturer dignement cette glorieuse liste de nos anciens Pères, le Père Joseph Pignatelli : ses mérites, ses vertus héroïques l'élèveront bientôt, nous l'espérons, au rang des bienheureux. La Compagnie tout entière le proclame son restaurateur en Italie et voit en lui le lien admirable qui fait, de l'ancien et du nouvel

ordre, une seule et même famille religieuse.

Il était nécessaire, mes Révérends Pères et mes très chers Frères, pour suivre le conseil de l'Apôtre, « Rendez grâces en toutes choses (1) », de nous rappeler nos saints protecteurs. Pour que notre reconnaissance fût parfaite, il nous a fallu la témoigner selon l'ordre prescrit par les Saints Docteurs (2) « pour l'action de grâces » et la « reconnaissance ». A Dieu, au Très Sacré Cœur de son Fils, à la Vierge Marie qu'il nous est impossible de séparer de Jésus, étaient dus, en cette année séculaire, nos premiers hommages de reconnaissance, comme à nos premiers bienfaiteurs. Après eux, nous n'avons point oublié de manifester notre filiale piété envers les Vicaires du Christ sur terre qui ont, en quelque sorte, engendré une seconde fois la Compagnie. Nous avons remercié ces très illustres Princes qui se sont servis pour nous sauver de toute leur autorité. Nous avons enfin mis au nombre de nos plus chers bienfaiteurs plusieurs de nos anciens Pères dont le rôle fut si important lors du rétablissement de notre Compagnie. Revenons maintenant, pour y insister, sur ce devoir de religion qui nous fait rendre à Dieu et au Très Saint Cœur de Jésus, d'ardentes actions de grâces.

5. — Certes, pour nous acquitter dignement de ce devoir de religion, il ne suffit pas de savoir que

(1) I *Thess.*, V, 18. — (2) S, Thomas, 2° 2ae, q. 106, a. 1.

notre grand Bienfaiteur, notre Restaurateur, est le Sacré Cœur de Jésus : il faut encore, comme je l'ai indiqué au début de cette lettre, examiner de près la nature de ce bienfait. Lorsque nous le connaîtrons parfaitement, nous comprendrons quelle particulière reconnaissance nous devons au divin Cœur et nous la lui témoignerons plus pleinement, avec un plus grand amour.

Si nous étudions attentivement la marche suivie par la divine Providence pour le rétablissement de la Compagnie dans l'univers entier nous constatons qu'elle n'a point été rapide, mais lente. « Elle a » crû insensiblement, comme la lumière du jour, » depuis la pâle aurore jusqu'à la splendeur éblouis- » sante de midi (1). »

Appelée par des prières ferventes au Cœur très clément de Jésus, aidée par l'intercession de nombreux et puissants protecteurs, cette restauration s'est faite petit à petit, selon une gradation admirable, jusqu'au jour où la Compagnie a repris, glorieuse, sa place, au grand jour de l'Eglise.

Et d'abord, ne fut-elle point admirable, je vous le demande, cette conservation de la toute petite Compagnie dans la Russie Blanche? « Elle eut lieu contre » toute espérance par un effet singulier de la Provi- » dence du Dieu tout-puissant (2). » Parcourons ensemble, mes Révérends Pères et mes très chers

(1) *Prov.*, IV, 18. — (2) *Polotsk*, 1, proœm. Congreg.

Frères, toutes les circonstances de cette merveilleuse conservation. Alors que presque tous les gouvernements nous haïssaient, la Compagnie fut protégée par ceux qui semblaient devoir être les derniers à le faire. Au fond de l'Europe, sous la protection puissante et non suspecte du gouvernement russe, la très petite armée de nos Pères fut mise par Dieu à l'abri des traits de ses ennemis. A la date du 15 oct. 1775, le Père Czerniewicz écrivait au Souverain Pontife Pie VI :

« Sans aucune manœuvre de notre part, grâce à » la clémence de notre très auguste Impératrice, » avec la permission du pouvoir ecclésiastique, le » Bref de Clément XIV n'a pas encore été officielle- » ment et juridiquement promulgué dans la Russie » Blanche. C'est pourquoi nous avons cru pouvoir » garder le nom et le genre de vie de l'ancienne » Compagnie de Jésus : bien plus nous estimons » qu'il est du devoir de tout religieux d'observer ses » vœux et de persévérer dans sa vocation tant qu'il » lui est permis de le faire. En conséquence, nous » sommes convaincus que nous n'avons pas le droit » d'abandonner notre profession religieuse avant » que le Bref ait été promulgué en Russie par ceux » qui ont seuls compétence pour le faire. »

Pour donner de l'autorité à cette supplique, le Père Czerniewicz la fit parvenir au Pape par l'intermédiaire du Cardinal Rezzonico. Il y joignit des lettres avec cette souscription : « *Stanislas Czerniewicz, S. J., vice-provincial de la Cie de Jésus con-*

servée dans la Russie Blanche. » — Polotsk, le 15 oct. 1775 (1).

Le Souverain Pontife vit cette supplique, l'entendit lire (2), puis l'approuva de vive voix. Sur sa recommandation, le Cardinal Rezzonico encouragea et rassura le Père Czerniewicz par une lettre privée datée du 13 janvier 1776. Puis, le 12 mars 1783, par trois fois et plus solennellement que jamais, le Pontife bénit la Compagnie de Jésus, conservée en Russie Blanche : « Je l'approuve, déclara-t-il, je l'approuve ! je l'approuve (3) ! » Il lui permit bientôt de sortir de la Russie et de se constituer une province annexe dans le Duché de Parme en 1794. Il conseilla par lettres aux protecteurs de la Compagnie de la « recommander aux Princes chrétiens et de la leur » faire désirer (4). » Enfin, la dernière année de sa vie, il manifesta ouvertement son dessein de restaurer intégralement notre Ordre. Et cependant tout cela ne faisait point revivre la Compagnie... Dieu en effet, comme le disait le Père François Kaseu, « Dieu laissait vingt-huit ans cachée en terre » la petite semence de la Compagnie.

» Et c'est dans notre intérêt qu'il permettait ce » long retard afin de nous faire croître en la grâce » et connaissance de notre Maître et Sauveur » Jésus-Christ (5). »

Ce temps écoulé, le 7 mars 1801, Pie VII rétablit

(1) *Mss. Soc.* — (2) *Mss. Soc.* — (3) *Inst. Soc. Jes.*, vol. 2. p. 452. (Edit. Flor.) — (4) *Mss. Soc.* — (5) *Mss. Soc.*

publiquement et canoniquement la Compagnie dans l'Empire Russe. C'est alors que d'*anciens religieux* venant d'Angleterre, d'Ecosse (1), et bientôt de l'Amérique du Nord (2) se joignirent à elle et augmentèrent dans une large mesure les splendeurs de l'Ordre Renaissant.

Et voici qu'il répandit au loin sa lumière : l'avant-veille de la fête de saint Ignace, en l'année 1804, la Compagnie, avec l'assentiment de Pie VII, s'établit dans le royaume des Deux-Siciles, tandis que de la Suisse et des États Pontificaux, des Jésuites accouraient se jeter dans les bras de leur mère d'autrefois.

Mais la journée glorieuse entre toutes, fut celle du 7 août 1814, octave de la fête de notre Père saint Ignace. Pie VII sut nous montrer alors jusqu'où pouvait aller son amour envers la Compagnie.

Dès le matin il se rendit à l'église du Très Saint Nom de Jésus, où se pressait déjà une foule compacte ; on y voyait le Sacré Collège des Cardinaux et presque tous les survivants de l'ancienne Compagnie, une centaine environ. On dit que lors des cérémonies de ce grand jour, le peuple tout entier « trépignait » de joie. Pie VII entra dans le temple et se rendit à l'autel de notre saint Père Ignace afin d'y offrir la divine Hostie pour la Compagnie restaurée.

Après avoir adressé à Dieu ses supplications, il

(1) 1803. — (2) 1804.

quitta l'église et, accompagné du Sacré Collège, des Évêques, des membres de la noblesse et de plusieurs princes de la Maison de Bourbon, gagna la Maison Professe attenante au sanctuaire : il savait qu'elle avait été la résidence du Père Général et que nous y vénérions les chambres de notre saint Fondateur. Là, dans la chapelle de la Congrégation Mariale des Nobles, il promulgua solennellement la Constitution « *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* » et la remit au P. Louis Panzzoni qui tenait la place du Père Thaddée Brzozowski, Préposé général.

Alors, mes Révérends Pères et mes très chers Frères, furent exaucées tant de larmes et de supplications adressées par les Nôtres au très doux Cœur de Jésus ! Alors, la Compagnie, qui avait imité son divin Chef et son Roi, mort pour obéir à son Père, ce jour-là, ressuscita, elle aussi, et commença une nouvelle vie ! Et cette nouvelle vie ne fut pas quelconque. La Compagnie jouit dès lors d'une telle faveur auprès des gens de bien que l'accueil qu'elle reçut lui fit complètement oublier les persécutions impitoyables qui l'avaient jadis conduite à la mort. Pie VII, le premier, eut à cœur de nous gagner la bienveillance des Princes. Par un bref, daté de 1814, adressé à Ferdinand VII, roi des Espagnes, il le prie de rappeler dans ses États la Compagnie de Jésus. Bref honorable pour nos Pères, dans lequel le Vicaire du Christ déclare longuement au souverain que rappeler en Espagne la Compagnie rétablie, si remarquable par son

esprit, ses ministères et ses hommes éminents dans les belles-lettres, ce sera rendre au peuple espagnol un immense service, et « lui accorder un » bienfait qui ne le cédera à aucun autre (1) ».

Il n'est pas étonnant dès lors que le Père Thaddée Brzozowski, envoyant en 1819 des missionnaires à cette Amérique du Sud, témoin jadis de nos malheurs et de notre exil, s'écriât avec joie : « Dieu nous fait grande miséricorde en nous rappe- » lant si honorablement en nos anciennes rési- » dences d'où nous fûmes si ignominieusement » chassés. Ce retour, le Roi des Espagnes le » demande, notre Empereur le désire, et Dieu le » veut (2) ! »

6. — Cette restauration de la Compagnie nous paraîtra encore plus admirable si, après avoir considéré la manière dont notre Ordre renaquit de ses cendres, nous étudions la raison intime et la nature même de ce rétablissement. Nous trouverons là matière à de nouvelles et inépuisables actions de grâces.

Quelle fut donc la Compagnie de Jésus que Pie VII rendit à l'Eglise? Ce fut l'ancienne Compagnie elle-même, car les Pères du nouvel Ordre succédaient directement à ceux de l'ancien, gardaient leur esprit, conservaient leur Institut.

Il y eut d'abord succession ininterrompue, car ce

(1) *Mss. Soc.* — (2) *Mss. Soc.*

fut l'ancienne Compagnie que Pie VII trouva en Russie Blanche. Ce furent les restes de la Compagnie de Jésus qu'il y découvrit, et, parlant à Charles IV, roi des Espagnes, il lui dit, dans une lettre du 24 juin 1801, que jamais « ces Pères ne » furent RÉFRACTAIRES (1) au Bref de Clément XIV. »

Ils avaient *gardé* même distinction entre Supérieurs et inférieurs, même hiérarchie dans les degrés de l'Ordre. Ils avaient des Profès, des Coadjuteurs spirituels et temporels, des Scolastiques, des Novices. Leurs maisons, leurs collèges et leurs ministères restaient les mêmes qu'avant la suppression de l'Ordre.

C'est pourquoi, voulant rétablir la Compagnie, le Pontife ne choisit point d'autres religieux pour leur donner les Constitutions de saint Ignace. Il voulut et choisit ceux-là même qui étaient restés dans cette province lointaine, telle la petite famille de Noé survivant seule au naufrage du genre humain. Il prit en ses mains cette semence de l'ancienne Compagnie et pour éviter que « cette petite société laissée sans » secours, ne pérît (2) », il lui permit de grandir en recevant des novices. Il lui redonna une série légitime de Préposés généraux et voulut que « les » Prêtres de la Compagnie de jadis, groupés en un » seul corps, fussent unis canoniquement à l'ancien

(1) *Mss. Soc.*

(2) PIE VII : Bulle *Catholicæ fidei*, 7 mars 1801. — *Instit.*, vol. I. p. 333, sqq.

» Ordre (1) ». Ils pourraient ainsi donner à la Compagnie de nouvelles provinces et leur communiquer le pouvoir légitime de juridiction. Et il en fut de la sorte. En effet, en 1804, le Roi des Deux-Siciles, Ferdinand, voulait bien rétablir la Compagnie dans son Royaume, de telle façon toutefois qu'elle ne dépendît pas du Général résidant en Russie Blanche.

Mais le Père Pignatelli et ses compagnons affirmèrent constamment qu'ils ne souffriraient jamais qu'un Père de la Compagnie restât en Sicile, si la nouvelle Province devait être séparée du légitime successeur de saint Ignace, résidant en Russie.

Après la mort du P. Thaddée Brzozowski, les Pères de la 20e Congrégation, obtinrent du Souverain Pontife, contre certains perturbateurs, un Décret Apostolique qui sauvegardait la légitime élection de son successeur.

Pie VII garda à la Compagnie restaurée l'*esprit* de l'Ancienne. Les paroles même du Pontife en témoignent : il est poussé, avoue-t-il, à restaurer la Compagnie, par la haute réputation « répandue de toutes parts » des Pères restés en Russie Blanche, ou adonnés dans les Deux-Siciles au saint ministère, tout spécialement à la bonne éducation de la jeunesse. « C'est pourquoi, il se croirait coupable » devant Dieu d'un très grand crime si, placé dans » la barque de Pierre, il repoussait des rameurs si » vigoureux et si habiles (2) ».

---

(1) Pie VII, loc. cit. — (2) Bulle *Sollicitudo*. — *Inst.*, vol. I, p. 337.

Bien certainement, cet éloge sans réserve de la Compagnie déjà en partie reconstituée, s'adressait non seulement aux provinces nommées par le Souverain Pontife, mais à tous les anciens Jésuites encore disperses dans l'univers. Pie VII montrait, en parlant de la sorte, que l'essai tenté avait réussi, et que la Compagnie, rétablie en partie aux yeux des pouvoirs ecclésiastiques et civils, avait pleinement répondu aux désirs de l'Eglise et des Rois; « c'est pourquoi il recommandait avec plus de con- » fiance aux Seigneurs temporels, aux Evêques, la » Compagnie de Jésus et tous ses membres. » Il demandait, alors que lui-même les rétablissait de son Autorité Apostolique dans l'univers entier, « qu'on ne les inquiétât ni ne leur causât aucun » dommage, mais qu'on les reçût avec bonté et avec » toute la charité convenable (1). »

Le Souverain Pontife savait en effet, entre autres choses, quelles œuvres admirables les anciens Jésuites entreprenaient ouvertement en Allemagne pour la gloire du Siège apostolique. Il n'ignorait point combien pour aider et garder au Christ les catholiques de France, ces apôtres avaient eu à souffrir, sous le régime de la Terreur, des haines de la populace; il connaissait les grands et très féconds labeurs de nos Pères, en Belgique et en Suisse. Il voyait que dans l'ancien et dans le nouveau Monde c'était à eux que l'on confiait les plus graves intérêts

(1) Bulle *Sollicitudo.*

de l'Eglise, c'était à eux que l'on songeait pour les plus hautes dignités ecclésiastiques. A toutes les nations, nos anciens Pères apparaissaient comme les « enfants de saint Ignace » bénis et multipliés par l'infinie bonté de Dieu (1).

On peut voir aussi dans les Lettres apostoliques (2) la Compagnie maintes fois louée pour ce même esprit par les Pontifes successeurs de Pie VII jusqu'à nos jours. Au reste, il suffirait pour l'attester de la guerre acharnée que ce siècle a vu déclarer à la Compagnie par les ennemis de la religion. Si l'on omet les expulsions et les calamités qui précédèrent immédiatement sa destruction, c'est un fait qu'elle n'a jamais été engagée dans une lutte si funeste ni si générale. Nous avons vu plusieurs provinces dispersées en même temps, nos biens spoliés, deux PP. Généraux bannis de Rome et contraints de chercher ailleurs un refuge. Je le demande, dans ces fils de la Compagnie au zèle intense, le monde haïssait-il autre chose, sinon cette intensité de zèle, qui est l'esprit même du Christ? Si la Compagnie était du monde, elle en serait aimée assurément; aussi bien, en conservant de nos jours, en redoublant même contre les fils d'Ignace cette haine conçue dès les premiers temps de la Compagnie, le monde prouve assez qu'elle n'est pas du monde, mais bien du Cœur de Dieu qui, touché de nos communes prières, a voulu lui garder jusque dans

(1) *Isaie,* LXI, 9. — (2) *Instit.*, vol. I, p. 350, 452, etc.

les Provinces dispersées sa vie et son esprit propre. J'ai dit « son esprit propre », celui que les Nôtres vont puiser à la source du Sauveur qui nous est ouverte dans les *Exercices spirituels*; car c'est là que la nouvelle Compagnie boit plus largement l'amour et l'imitation du Christ, depuis qu'elle leur a trouvé dans le Père Roothaan un interprète et un maître d'une autorité sans égale, bien digne d'avoir reçu de nos Pères les plus graves le beau titre de « *confirmator spiritus nostri* ». Et en fait, si l'on s'en rapporte au jugement des 17 Congrégations de Procureurs tenues pendant ce siècle, la nouvelle Compagnie n'a souffert aucun dommage qui exigeât de recourir à quelque remède extraordinaire.

Enfin le Souverain Pontife a gardé à la Compagnie rétablie ses lois et son Institut.

La Compagnie qu'il a voulu propager par tout l'univers est celle-là même qu'il avait accordée à l'empire de Russie et qui vivait « selon la règle » primitive de saint Ignace confirmée et approuvée » par lettres apostoliques de Paul III (1). » Aussi la première Congrégation générale de la Compagnie renaissante, sitôt après les travaux de l'élection, voulut-elle, par un premier décret solennel (2), ne laisser aucune partie de l'ancien Institut sans la confirmer. « Bien qu'il ne saurait faire doute », dit-

(1) Pius VII : Litt. *Catholicæ Fidei*, 7 Mart. 1801, coll. cum Litt. *Sollicitudo*, 7 Aug. 1814.
(2) *Congr. Gen.* XX, d. 6.

elle, « que les Constitutions données par notre » saint Père et Fondateur, ainsi que toutes les » additions que nos Pères y ont sagement introdui- » tes dans le cours des temps, aient eu force de loi » dès le rétablissement de la Compagnie, — car la » volonté manifeste de Sa Sainteté Pie VII en la » rétablissant était qu'elle fût régie par les mêmes » lois qu'autrefois, — néanmoins, pour ôter toute » anxiété et briser l'obstination de quelques pertur- » bateurs, en vertu des pouvoirs donnés au Pré- » posé général et aux Congrégations par les Consti- » tutions de Paul III, la Congrégation confirme et, » autant qu'il est besoin, de nouveau approuve, » non seulement les Constitutions et leurs Déclara- » tions, mais encore les décrets des Congrégations » générales, les Règles communes et particulières » des divers offices, le *Ratio studiorum*, les Ordon- » nances des Pères Généraux, les Formules et tout » ce qui concerne la législation de notre Compa- » gnie, et elle veut que toutes et chacune de ces » lois obligent tous ceux qui vivent dans la Compa- » gnie de la même manière qu'avant le bref de » suppression de Clément XIV (1). »

C'est donc à bon droit que le Père Fortis pouvait écrire aux Jésuites d'Angleterre : « Nous sommes » ce que nous avons été. »

Et pour que rien ne parût manquer à la Com pagnie « rétablie dans sa première dignité (2) »,

(1) *Instit.*., vol. II, p. 468. — (2) Leo XII, litt. *Cum multa*, 17 Mai 1824.

les Pontifes Romains prirent soin de lui restituer tous ses anciens privilèges. En 1826, Léon XII (1) lui renouvela les principales faveurs de ses prédécesseurs, il en ajouta d'autres nombreuses tant perpétuelles que vicennales. Léon XIII compléta l'œuvre commencée. En 1886, il confirma de son autorité et de nouveau approuva « toutes et chacune » des Lettres Apostoliques données depuis Paul III » jusqu'alors, ainsi que tous et chacun des privi- » lèges » qui n'y seraient pas contraires et n'auraient pas été abrogés par des Constitutions du Siège Apostolique (2). Ce fut là l'heureux achèvement du rétablissement de la Compagnie.

Voilà donc, mes Révérends Pères et bien chers Frères, les quelques réflexions que je voulais vous soumettre, pour vous aider à reconnaître, dans le seul bienfait de notre rétablissement, les dons si nombreux et si grands du Cœur Sacré de Jésus : « les connaissant ainsi pleinement, vous pourrez » d'un cœur pleinement reconnaissant, aimer et » servir en toutes choses sa Divine Majesté (3) ». Oui, la Compagnie peut répéter : « Il a fait pour » moi de grandes choses et son nom est saint » au milieu de mes fils. Oui, Dieu a fait de grandes choses pour elle, quand, permettant pour la gloire de son Nom qu'elle succombât sous les coups de

(1) Litt. Apost. *Plura inter.*
(2) Litt. Apost. *Dolemus inter.*
(3) S. P. Ignatius : *Exercit. Spirit. Contempl. ad amorem, prœ.* 2.

ses adversaires, il ne souffrit pas qu'elle pérît entièrement, mais voulut qu'après avoir espéré contre toute espérance (1), elle revînt à sa vie première pour devenir la mère d'une nouvelle postérité. « Que rendrai-je donc au Seigneur », dirons-nous avec le Psalmiste, « que rendrai-je » pour tous les biens que j'ai reçus (2)? » Pour répondre, il ne me reste plus qu'à vous indiquer la manière de manifester dignement notre reconnaissance.

7. — Et tout d'abord qui pourrait douter que notre action de grâce ne doive partir du plus profond amour envers le Sacré Cœur de Jésus? Car c'est bien à Lui, sans qu'il y soit contraint par aucune loi, c'est à sa grâce seule, à la charité dont il nous a aimés en privilégiés, que la Compagnie doit son rétablissement et sa conservation. L'amour se paie par l'amour. Aussi vous renverrai-je, pour la manière de remplir ce devoir, à ce que dit saint Ignace dans la Contemplation *ad Amorem*. Rien du reste ne pourrait mieux servir que cette contemplation, à repasser, cette année, l'immense bienfait qu'est le rétablissement de la Compagnie. Notre Bienheureux Père nous y apprend que l'amour doit résider plus dans les actes que dans les paroles, qu'il consiste surtout dans la communication réciproque des biens, celui qui aime faisant part à

(1) *Rom.*, IV, 18. — (2) *Psalm.* CXV, 3.

celui qui est aimé de ce qu'il a ou peut avoir, et recevant tout de lui à son tour. Nous devons donc, puisque nous savons l'œuvre immense du Cœur de Jésus dans notre rétablissement, nous devons lui offrir et lui consacrer en retour nos biens, c'est-à-dire, nos œuvres et nos travaux. La Compagnie s'est efforcée déjà de répondre à l'amour de son Divin Restaurateur. De nombreux travaux ont été faits au cours de ce siècle, d'autres le devront être à l'avenir, cette année enfin en verra qui seront comme la profession extérieure et solennelle de notre religion.

Oh ! je sais bien qu'en présentant nos œuvres au Cœur tout aimable de Jésus, nous ne ferons autre chose qu'énumérer de nouveaux bienfaits. Mais c'est la loi de la charité divine à notre égard de nous compter pour vrais mérites ce que nous faisons en coopérant à sa grâce; aussi la Compagnie s'écriera-t-elle avec son Fondateur : « Tout cela, vous me » l'avez donné, ô Seigneur, je vous le rends : tout » cela est à vous, disposez-en selon votre bon » plaisir. »

D'abord, et nous commencerons par là notre offrande, nous pouvons nous rendre ce témoignage : désireuse de satisfaire à l'attente et aux espérances du Fils de Dieu, la Compagnie ne s'est pas contentée d'apporter tous ses soins à l'exacte observation de l'Institut, elle s'est encore efforcée d'offrir, en ce qui regarde la vie religieuse et le salut du prochain, des gages nouveaux de sa fidélité qui resteraient

comme les marques distinctives de la nouvelle Compagnie.

C'est en premier lieu, et Dieu veuille l'agréer, la vie commune qu'un zèle admirable a introduite et conservée dans nos maisons, et même dans nos chambres particulières. Le Père Aloysius Fortis, on s'en souvient, a supprimé jusqu'à cette manière de pécule qui autrefois était permis aux Nôtres, non sans détriment pour la pauvreté et l'édification ; enfin de nouveaux coutumiers, composés par Assistance ou par Province, approuvés de l'autorité suprême de la Compagnie, ont donné à la vie domestique une certaine uniformité de ton et d'aspect.

La pauvreté, elle aussi, a été l'objet de soins vraiment remarquables, qui ne pourront manquer de plaire à Celui qui « de riche s'est fait indigent pour nous (1) ». La nature de nos biens temporels est aujourd'hui assez différente de ce qu'elle était autrefois; mais la sagesse des nouvelles congrégations générales, des Ordonnances des Pères Généraux longuement élaborées après de nombreuses Méditations et de ferventes prières ont réussi à mettre en heureux accord l'administration de ces biens et les lois de notre pauvreté. C'est ainsi que, dans toutes les provinces, différentes espèces de caisses ont été établies, telles les caisses du Séminaire, des Fondations, des Aumônes, des Causes pies, chacune formant un sujet juridique de propriété ; de

(1) II *Cor.*, VIII, 9.

là aussi les pensions des élèves destinées non pas à rémunérer et faire gagner les Nôtres, mais à suppléer légitimement aux fondations des Collèges. Cette active vigilance a ramené partout la régularité et rendu à chacune de nos maisons la pratique de la pauvreté qui répond à sa nature, elle laisse entrevoir aussi le moyen, si Dieu seconde nos efforts, d'avoir de moins en moins recours et même de renoncer entièrement au bénéfice des Indults nous permettant des honoraires de Messes. En outre, malgré bien des difficultés, réalisant en cela le vœu le plus cher de la Compagnie et nous rapprochant aussi près que possible de la pauvreté du Christ, nous avons pu instituer à nouveau des maisons professes.

D'elles (je le dis avec joie), je puis répéter en un sens vrai l'éloge de saint Paul aux Thessaloniciens (1) : elles sont devenues un modèle pour toutes les provinces de la Compagnie ; par elles la parole de Notre-Seigneur s'est répandue parmi les Nôtres et dans la Chrétienté, tandis que leur pleine observation de l'Institut, leur zèle sincère des âmes et leur parfaite pauvreté montrent à tous ce que peuvent endurer et produire l'amour et l'imitation généreuse du Christ. Ainsi que l'a déclaré Pie X, l'Indult précaire qui nous autorise à recevoir des aumônes pour les Messes et les ministères ne détruit pas cette pauvreté, et la maison professe peut en

(1) I *Thess.*, I, 7.

faire usage autant qu'elle en a besoin pour vivre.

Les progrès accomplis dans l'étude plus approfondie et plus complète de l'Institut, ce chemin, dit saint Ignace, qui mène à Dieu (1), ne seront pas moins agréables au Divin Cœur de Jésus.

La première Congrégation générale de la Nouvelle Compagnie comprit bien quels inconvénients résulteraient d'une connaissance insuffisante de l'Institut et des Constitutions, aussi, par un décret nouveau jusqu'alors (2), elle ordonna que l'enseignement en serait donné à tous les tertiaires par les Pères Instructeurs et que le Provincial et le Général seraient tenus au courant des progrès qu'on y ferait. Cette méthode si solide, renforcée et perfectionnée encore par de nouvelles instructions, oh! comme elle doit toujours plus efficacement exciter nos tertiaires à retirer le triple fruit du troisième an : acquérir l'entière connaissance et l'amour de l'Institut, se rendre des hommes parfaits dans la vie spirituelle et l'abnégation de soi, devenir enfin aux mains de la Compagnie des instruments capables de gagner des âmes à Jésus-Christ.

Mais, poursuivant notre offrande, à Celui qui, venu jeter le feu sur la terre, ne désire rien tant que de le voir s'allumer (3), nous pouvons présenter de nouvelles provinces au-delà des mers; fécondes en vocations et en œuvres, elles sont la preuve de

---

(1) *Form. Instit.*, n° 1. (Ed. Man.)

(2) *Decr.* 15. — (3) *Luc.*, XII, 49.

l'extension de son règne, de la diffusion de sa Compagnie, de l'accroissement de la charité parmi les Nôtres.

Ajoutons enfin les mérites de cinq confesseurs et les palmes de cinq martyrs dont la cause de béatification est introduite auprès du Saint-Siège.

Si laissant maintenant le côté intime de notre vie nous en venons aux œuvres plus immédiatement ordonnées au salut du prochain, nous pouvons espérer que le Cœur de Jésus agréera ce que la nouvelle Compagnie a fait aussi bien dans le ministère apostolique que dans l'enseignement.

Comment, l'Apostolat de la prière ne lui plairait-il pas? Déjà cette œuvre compte plus de vingt-cinq millions d'adhérents qui, chaque jour, dans le monde entier, avec une piété singulière, supplient le Sacré-Cœur. Le *Messager* qui lui est adjoint est publié par les Nôtres dans plus de 40 langues différentes, et ne cesse de répandre la connaissance et l'amour de Jésus.

C'est à quoi concourt encore pour une large part le grand nombre des retraites fermées. Un élan tout nouveau, en effet, a réussi à rendre les Exercices quasi populaires, à multiplier dans toutes les Provinces les maisons de retraite où viennent se recueillir des hommes de toutes les conditions, et dès lors les fruits ont été si abondants, si admirables qu'ils semblent rivaliser avec ceux de l'âge d'or des Exercices. Témoins ces ouvriers, trop souvent loin de Dieu à notre époque, et si merveilleusement

ramenés dans le Christ aux enseignements et aux devoirs de la vie chrétienne.

Les Congrégations de la Sainte Vierge se sont pareillement accrues au cours de ce siècle; leur nombre grandit chaque jour, et la vigilance des Pères Généraux ne néglige rien pour que leurs membres soient formés à la pratique de toute piété, unis par des liens communs en vue d'une sainte émulation et poussés à venir en aide, selon leurs moyens et leur rang, au salut du prochain.

Leur exemple sera suivi désormais, comme on le peut espérer, par la Congrégation de la Bonne Mort, à qui l'on vient récemment d'infuser une nouvelle vigueur.

En outre, les mois de Mai et de Juin sont partout célébrés par des prédications et des cérémonies quotidiennes en l'honneur de la Mère de Dieu et du Cœur de son divin Fils.

Les missions lointaines, favorisées par les conditions actuelles, ont produit des fruits plus abondants. Jamais nos missions n'ont été aussi nombreuses et aussi florissantes que de nos jours par leurs collèges, leurs résidences, la multitude de leurs chrétiens, l'enseignement des sciences et des lettres; par exemple, en Syrie, aux Indes, aux Philippines, en Chine, en Australie, dans l'Amérique méridionale, aux Antilles. Des succès si heureux n'ont pas empêché la Compagnie d'aller dresser sa tente en des régions plus délaissées, dans les îles hollandaises, dans les îles et sur le continent africain,

dans l'extrême Alaska et d'autres contrées encore. Si, par ailleurs, l'on considère le gouvernement de toutes ces missions, on remarquera qu'elles ne dépendent plus comme autrefois d'une Assistance, mais qu'elles sont annexées à autant de Provinces, ce qui permet un recrutement plus assuré et une administration plus régulière. De plus, une nouvelle mission est venue s'ajouter aux autres, la dernière en date, mais la plus désirée de tous : le Japon. Depuis bien des années, la Compagnie possédait là un trésor précieux, je veux dire le sang d'un si grand nombre de nos martyrs, gage pour elle d'une nouvelle prospérité dans ces régions. Et voici que déjà nous pouvons conduire avec allégresse au Cœur Sacré de Jésus des chrétiens que nos Pères ont baptisés cette année même, nouvelles prémices de la foi parmi les peuples du Japon.

Enfin, pour dédier aussi de nouveaux travaux scientifiques au Verbe Divin, rappelons les études bibliques que le Vicaire du Christ nous a confiées, comme si elles devaient être plus en sûreté dans les mains de la Compagnie et recevoir de la science de ses membres une nouvelle illustration. Mentionnons aussi ces maisons d'écrivains et les revues qu'ils composent et publient à la défense de l'Église, pour combattre les erreurs et enseigner la saine doctrine. La première idée de ces maisons n'était venue à l'ancienne Compagnie que lorsque, près de mourir, elle ne pouvait la mettre à exécution. A ces écrivains il nous faut encore ajouter tous ceux des Nôtres qui,

dans les sciences sacrées comme dans les sciences profanes, ont publié tant de remarquables écrits.

Telle sera, mes Révérends Pères et mes très chers Frères, l'humble offrande de nos œuvres que nous devons faire au Sacré Cœur, avec un profond sentiment de reconnaissance. Sans aucun doute, jamais la Compagnie ne pourra mieux s'acquitter de cette dette, que le 7 août prochain, lorsque toutes ses communautés et tous ses fils, prosternés devant le Très Saint-Sacrement solennellement exposé, répéteront ces paroles de la formule prescrite :

« O Jésus, notre très aimant Rédempteur, nous » voici devant Vous. Nous offrons et nous consa-» crons à votre Cœur adorable nos personnes, nos » travaux, nos fatigues et nos souffrances; nous les » lui consacrons entièrement et à jamais, afin de » réaliser, en nous-mêmes et dans les autres, votre » plus grande gloire. »

Mais ces œuvres, nous devons les continuer, pour accomplir la deuxième partie de nos devoirs, comme nous y a clairement invités la voix même du Souverain Pontife : le 16 octobre 1906, notre Très Saint Père le Pape Pie X a bien voulu féliciter de l'œuvre accomplie, les Pères de la dernière Congrégation générale. Il les fortifia pour le combat, ainsi que toute la Compagnie qu'ils représentaient, en leur disant de ne se laisser jamais vaincre ou accabler par la grandeur et la durée des épreuves. Ces paroles solennelles, comment n'en pas rapporter au moins une partie? « Persévérez donc, très chers

» fils, et gardez intégralement les vœux de religion
» que jusqu'à présent vous avez gardés avec cons-
» tance aux yeux de tous; donnez tous vos soins à
» la formation de la jeunesse chrétienne; écartez
» d'elle les nourritures empoisonnées, vers lesquel-
» les l'entraîne l'amour maladif de la nouveauté;
» par les Exercices Spirituels, et par la saine
» prédication de la parole de Dieu, ramenez les
» fidèles au bien; dans les livres qui paraîtront,
» défendez la vérité catholique contre tous ceux, et
» ils sont innombrables, qui n'ont à cœur que de
» combattre les principes du vrai et du bien, ou
» d'en faire douter, de calomnier l'Eglise du Christ,
» et d'insinuer dans les esprits les doctrines les plus
» pernicieuses. En un mot, dans tous les ministères,
» que votre règle de conduite soit celle qui convient
» éminemment à de fidèles et courageux apôtres
» du Christ (1). »

Dans ces paroles du Vicaire de Jésus-Christ, c'est la voix même du Christ que nous entendons, et qui parle à notre cœur. Elle nous fait connaître quelle doit être l'orientation de notre vie, et nous indique clairement quelle est l'espérance à laquelle nous avons été appelés (2).

Mais pour nous appliquer religieusement à une fonction aussi grave, tout d'abord nous devons être enracinés dans la charité (3), et demeurer fermes et

(1) *Act. Rom.*, 1906-1909, p. 12.
(2) *Eph.*, I, 18. — (3) *Eph.*, III, 17.

fondés dans la foi, selon la parole de l'Apôtre (1). Voilà pourquoi, avant tout, il faut écarter les obstacles qui présentent plus de danger, en nous empêchant de satisfaire à cette obligation; ensuite, avec une résolution inébranlable, persévérer dans l'accomplissement de ces œuvres, conformément à notre vocation.

Les principaux de ces obstacles, la Compagnie elle-même, avec sa sollicitude habituelle, n'a pas manqué de nous les indiquer au cours de ce siècle. Elle nous en a montré trois en particulier ; l'esprit du monde, la légèreté, et l'amour de la nouveauté aventureuse.

Pour éviter l'esprit du monde, la 21e Congrégation générale, la 2e après le rétablissement, a, dans son décret 27e, enjoint avec insistance aux supérieurs : « que le premier devoir de leur sollicitude et de leur » vigilance est d'écarter et de repousser loin des » Nôtres l'esprit du monde, qui n'est autre que » l'esprit d'orgueil, impatient de toute contrainte, » et qui, aujourd'hui surtout, fait irruption de » toutes parts; de lui opposer vigoureusement » l'esprit de notre Institut, qui consiste surtout » dans l'humilité et l'obéissance; que si cet esprit » diminue ou disparaît, l'union des cœurs s'évanouit, » et tous nos efforts pour accomplir l'œuvre de » Dieu se brisent et se perdent nécessairement (2). »

Opposons donc à cet esprit du monde l'obéissance

---

(1) *Col.*, I, 2, 3. — (2) *Instit.*, vol. 2, p. 482.

la plus absolue. Telle est l'obéissance surnaturelle, qui reconnaît Dieu Notre-Seigneur en tout supérieur, et, par lui, s'efforce de conformer notre jugement et notre volonté au jugement et à la volonté divine ; qui sait se montrer éminente, c'est-à-dire qui s'attache promptement à un signe même de la volonté du supérieur ; qui, enfin, vise à la perfection en tout point, qu'il s'agisse de l'exécution du jugement ou de la volonté. Si nous pratiquons ainsi l'obéissance, sans aucun doute Dieu bénira nos ministères, et l'on fera encore des enfants de la Compagnie le même éloge qu'autrefois : votre obéissance est arrivée aux oreilles de tous (1).

A cet esprit, opposons aussi l'humilité intérieure et extérieure, que le Christ Notre-Seigneur, pour racheter le monde, opposa au monde. Et telle est pour nous sa nécessité, que notre Père saint Ignace l'appelle le fondement des lettres ou des études dans la Compagnie (2), et que non seulement le Sommaire des Constitutions, mais encore plusieurs règles des offices particuliers en font l'objet de recommandations spéciales.

Opposons-lui enfin, surtout en cette année du centenaire, la pratique la plus assidue des *Exercices Spirituels* selon leur méthode originelle, que confirment l'autorité et l'expérience de nos premiers Pères ; ainsi nous connaîtrons et nous foulerons aux pieds les intrigues du monde ; nous connaîtrons et nous imiterons la vraie vie, qui est le Christ.

(1) *Rom.* XVI, 19. — (2) P. 3, ch. 1, n° 7.

Le second obstacle est la légèreté d'esprit ; ses inconvénients pour l'esprit religieux et pour l'œuvre du salut du prochain apparaissent clairement, pour peu que l'on examine les signes qu'en a dénoncés le P. Martin dans une de ses lettres (1). Cette légèreté rend l'esprit volage et inconstant ; sous couleur de zèle, elle entraîne vers les choses extérieures, et pousse à rechercher avidement les plaisirs des sens ; par là, elle affaiblit l'esprit, nous fait entreprendre témérairement les ministères, et nous attire vers ceux qui ne sont pas les nôtres. A cette légèreté, opposons son contraire, la mortification, conformément aux Règles du Sommaire et de la Modestie ; portons dans notre corps la mort de Jésus (2).

Et ne nous contentons pas de mortifier notre sensualité et nos aises ; pratiquons aussi l'abnégation de notre volonté, de notre intelligence, de notre jugement, afin que nos facultés intérieures et nos sens extérieurs soient purs et saints, et constamment appliqués aux fonctions qui leur sont propres, selon les règles de la véritable vertu. Quant à la modestie, personne n'ignore combien notre Bienheureux Père eut à cœur de voir observer avec soin par tous ses fils les règles qu'il en avait données, et comment elles furent gardées par nos anciens Pères. Aussi la Congrégation générale qui suivit le Rétablissement, « désirant vivement que sur ce point la nouvelle » Compagnie ne le cédât en rien à l'ancienne, a

(1) *Ep. Præp. gen.*, t, IV, p. 268, sqq. — (2) II *Cor.*, IV, 10.

» recommandé à tous l'observation de ces mêmes » règles (1). »

D'autre part, donnons toute notre attention au choix et à la formation solide des Novices et des Scolastiques. Que les Supérieurs, les Maîtres des Novices et les Instructeurs veillent à ce que « le Christ soit » véritablement formé en eux (2) », qu'ils sachent et veuillent être ce qu'exige la gravité de cette vocation à la Compagnie, qu'ils ont dû auparavant examiner avec soin ; c'est pourquoi, comme l'écrit saint Ignace : « Que ceux qui veulent se joindre à nous réflé- » chissent longtemps et beaucoup, avant de s'engager, » s'ils ont en vertu un trésor spirituel assez consi- » dérable pour pouvoir, selon le conseil du Seigneur, » achever cette tour, c'est-à-dire si l'Esprit-Saint, » qui les pousse, leur promet assez de grâces pour » leur faire espérer de porter avec son secours le » fardeau de cette vocation. Et, après que, par » l'inspiration du Seigneur, ils se seront enrôlés » dans cette milice de Jésus-Christ, ils devront nuit » et jour avoir les reins ceints et se tenir disposés » à s'acquitter de cette grande dette (3). »

Enfin l'amour téméraire des nouveautés peut être un grand obstacle à nos œuvres, comme nous en avertit déjà la 21[e] Congrégation générale (4) tenue sous le P. Roothaan. Si cet amour qui a gagné tant d'esprits à notre époque crée pour l'Eglise elle-même

(1) *Congr. gen.* XX, Déc. 17. — (2) *Gal.*, IV, 19. — (3) *Form. Inst.*, n° 4. — (4) *Decr.* 14.

de grands dangers (1), que ne devrait pas craindre la Compagnie, si elle en était envahie ?

Aussi, la dernière Congrégation générale (2) a formulé des règles pour écarter de nous un si grand mal. Elle a édicté que, en émettant des opinions et en traitant des points qui touchent à la piété chrétienne, on ne proposât rien qui ne fût conforme à l'esprit de l'Eglise et du Siège Apostolique suffisamment manifesté ; que l'on usât avec une très grande prudence, quand cela serait nécessaire, des ouvrages et des publications de non catholiques ; — à toutes ces lois de la Congrégation, nous devons joindre ces règles d'or « *ad sentiendum cum Ecclesia* » que notre Bienheureux Père nous a données dans les Exercices, comme des moyens assurés d'éviter l'erreur.

Tels sont les principaux points dont la Compagnie nous a recommandé l'exacte observation et l'accomplissement, et je ne doute pas qu'ainsi nous puissions répondre avec reconnaissance aux avances du très Saint Cœur, et Lui rendre plus agréable l'offrande de nos œuvres passées. Car, dit l'Ecclésiastique : « observer la loi, c'est la plus riche offrande (3) », et « c'est un sacrifice pacifique, que de s'attacher aux » commandements (4) ».

8.— Venons-en maintenant à ce que nous devons

---

(1) *Congr. gen.* XXV, Decr. 16. – (2) *Congr. gen.* XXV, Decr. 16. – (3) *Eccli.*, XXXV, 1. – (4) *Id.*. ibid., 2.

faire cette année pour célébrer dignement la fête du 7 août. Pour atteindre ce but, le meilleur moyen me semble être de suivre exactement les traces du P. Roothaan, mon prédécesseur. Pour l'année séculaire 1840, il avait prescrit deux choses : les Nôtres devaient se préparer à cette solennité par une plus grande ferveur ; de plus, passer avec piété le jour même du centenaire.

Et d'abord, mes Révérends Pères et mes très chers Frères, je vous recommande, pour cette année, les pratiques indiquées par mon prédécesseur (1), je veux dire la pieuse lecture de l'*Institut* et des *Règles*, et leur méditation. Cette lecture et cette méditation sont beaucoup plus faciles aujourd'hui que se sont multipliées les éditions manuelles des Règles, des Constitutions et de quelques autres parties de l'Institut; elles ne doivent pas rester enfermées, mais être placées en un lieu accessible à tous. Donc, que toutes les semaines, chacun tâche de trouver un court moment libre, pour se demander comment il les observe, avec quelle sagesse et pour quelles raisons on les recommande; qu'il considère ce qui a rapport à sa propre perfection, au salut d'autrui, à Dieu, ou à son office particulier.

Si l'on ne peut trouver ce court temps libre, que l'on imite du moins saint Jean Berchmans, qui, les trois premiers jours de chaque mois, méditait les règles ; ce qui peut fort bien se faire selon une des

(1) *Ep. Præp. gen.*, tit. II, p. 415. sqq.

trois manières de prier que notre Bienheureux Père enseigne dans les *Exercices Spirituels.*

C'est ainsi que nous devons nous préparer à cet heureux jour du 7 août, qui, cette année, par une attention délicate de la Providence divine, unit et célèbre en même temps les deux principaux amours de la Compagnie : le Sacré Cœur de Jésus et notre Père saint Ignace. Car ce jour sera le premier vendredi du mois, et l'octave de notre Bienheureux Père. Aucun moment ne sera plus agréable au Sacré Cœur de Jésus pour recevoir nos actions de grâces ; en aucun jour il ne nous sera plus doux de les Lui rendre, qu'en ce jour choisi par le Très Saint Cœur pour Lui être consacré, et que la Compagnie a travaillé de toutes ses forces à faire sanctifier par les fidèles ; jour vraiment nôtre, qui, cette année, sera comme un signe nouveau, proclamant que notre bien-aimé Père et Fondateur revit dans ses fils, grâcé au Sacré Cœur de Jésus. Réjouissons-nous donc à la pensée de cet anniversaire, et, préparons-y nos âmes avec plus d'ardeur. Dans toutes nos maisons, que l'octave de notre Bienheureux Père soit précédée d'un triduum solennel, mais privé, célébré à l'Eglise ou à la chapelle. De ces cérémonies, seront exclus pourtant les panégyriques prononcés du haut de la chaire, et tout apparat extérieur. En effet, outre que toute espèce de jactance mésied à notre Compagnie, qui est et que l'on appelle très petite, les temps sont changés, ils nous sont contraires et hostiles. Aussi bien, le P. Roothaan nous a

donné le même exemple, quand, lors du centenaire précédent, il a voulu « que cette solennité n'eût » aucune espèce d'éclat ou de pompe extérieure (1) ».

Pour ce qui doit être fait durant ce triduum, j'en abandonne entièrement la décision aux Provinciaux. Qu'ils voient pourtant si l'on ne doit rien faire en l'honneur de la Très Sainte Vierge et de son très chaste Époux, auxquels la nouvelle Compagnie s'est solennellement consacrée, après s'être vouée au Sacré Cœur de Jésus ; et si de plus, il ne conviendrait pas d'avoir, dans nos prières, un pieux souvenir pour nos bienfaiteurs vivants et décédés. Mais tout cela doit être réglé de telle sorte, que, pendant tout ce triduum, le culte principal soit rendu au Sacré Cœur.

Enfin, le jour même du 7 août, sans parler de ce que l'on pourra faire par ailleurs, il est quatre pratiques que l'on ne peut omettre, et que je vais mentionner. — Que tous les Nôtres renouvellent d'une manière plus solennelle la consécration de la Compagnie tout entière au Sacré Cœur, selon la formule prescrite. — Que les Prêtres, en ce jour, offrent le saint Sacrifice en première intention, que ceux qui ne sont pas prêtres offrent la Communion et récitent le chapelet pour la Compagnie, en actions de grâces envers le Sacré Cœur de Jésus, pour le bienfait insigne de notre rétablissement, et afin que la Compagnie s'en montre digne, à jamais, sous les yeux de la divine majesté et à la vue de l'Église.—

(1) *Ep. Præp. gen.*, t. II, p. 385, sqq.

La troisième pratique, je vous l'indique ; mais c'est plutôt notre très bienveillant Pontife Pie X qui nous la recommande. Dans son très grand amour pour la Compagnie, il se réjouit de voir célébrer sous son pontificat ce centenaire, et sa joie est d'autant plus grande que le Restaurateur de la Compagnie portait le même nom que Lui ; il a bien voulu accorder à cette occasion que, dans nos églises et oratoires publics et semi-publics, on célébrât, le 7 août, une grand'messe votive du Sacré-Cœur, avec *Gloria* et *Credo*, oraison de saint Ignace, et collecte d'actions de grâces. De plus, il a ajouté pour ces quatre jours, une indulgence plénière à gagner une fois, et, pour chacun de ces jours, une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, qui peuvent être gagnées soit par les Nôtres, soit par les étrangers; toutes ces indulgences sont applicables aux défunts. — En quatrième lieu, à la fin de la grand'messe ou de la Bénédiction du Très Saint Sacrement, on chantera solennellement l'hymne *Te Deum*.

9. — Voilà, mes Révérends Pères et mes très chers Frères, voilà comment, vu les circonstances, nous rendrons grâces au Sacré Cœur de Jésus. Si à tout cela, nous joignons la pleine connaissance du bienfait reçu, si nous examinons la noblesse et la libéralité de Celui à qui est due notre reconnaissance, j'espère que notre action de grâces ne sera pas indigne de Dieu, surtout si nous l'offrons par les mains des Saints de la Compagnie, de saint Joseph

notre patron, et de la Reine de la Compagnie de Jésus. En effet, il est impossible de penser à ce bienfait du Rétablissement de la Compagnie, avec lequel nous sont venus tous les biens, sans être stimulé à fournir en retour d'insignes preuves de gratitude; il est impossible, si l'on considère l'auteur de ce bienfait, Dieu Notre-Seigneur, puisant cette faveur dans les trésors de son Cœur, de ne pas être enflammé du plus ardent amour. Si chacun s'efforce d'acquitter cette grande dette, sans aucun doute cette année sera pour nous une année sainte; ce sera l'année des prémices que la Compagnie transmettra entières et florissantes au siècle qui va bientôt commencer; ce sera une année de parfait renouvellement spirituel, où, « revêtant l'homme » nouveau, qui, se renouvelant sans cesse à » l'image de Celui qui l'a créée, atteint la science » parfaite (1) », nous serons fidèles à Dieu, par qui nous avons été appelés dans cette bien-aimée Compagnie, qui est celle de son Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur (2).

Je me recommande instamment aux prières de tous.

Rome, en la fête de la Nativité de N.-S., 25 décembre 1913.

Omnium servus in Christo.

FRANCISCUS XAVERIUS WERNZ,
Præp. gen. Soc. Jesu.

(1) *Col.*, III, 10. — (2) I *Cor.*, II, 9.